

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mil vingt, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2020.

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, DERATHÉ, LEBLANC, KLEBANOWSKI, PLAITANT
MM BOURDEAU, SICAUD, GRENIER, DUBANT, DELSOL, FAUGERE, SEBERT.

Absent / excusé : M. SOULIVET

Pouvoir : M. SOULIVET à Mme CHASSELOUP

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal du 02 novembre 2020. Sans observation de leur part, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2021-2024 avec la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Considérant l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Le marché de travaux concernant les voiries communales et intercommunales en cours s'achèvent au 31 décembre 2020.

Afin d'anticiper sur la création d'un nouveau groupement de commandes et d'une nouvelle consultation, il est proposé par conséquent au conseil de renouveler le groupement de commandes afin de lancer la consultation des entreprises pour un nouveau marché de voirie.

La Communauté de Communes et ses communes adhérentes à ce groupement, pourront contractualiser avec l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande renouvelable sur une durée maximale de trois ans, tout en bénéficiant des tarifs obtenus lors de la consultation.

Les communes le souhaitant, adhèrent au groupement de commandes par délibération communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité d'adhérer au groupement de commande pour les travaux de voirie pour la période de 2021 à 2024.**

Afin de représenter la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, le conseil désigne, parmi les membres issus de la Commission d'appel d'offre de la commune :

- ✓ Un membre titulaire : M. Gérard FAUGÈRE
- ✓ Un membre suppléant : M. Alain BOURDEAU

Madame le Maire précise que le membre coordonnateur du groupement de commandes assure les démarches de consultation des entreprises (rédaction du dossier de consultation d'Entreprises, organisation de la Consultation, gestion de commissions, analyse des offres) et de la notification du marché.

QUESTIONS DIVERSES

❖ La commission scolaire pour l'élaboration des menus se tiendra **mardi 17 Novembre 2020 à 18h à la mairie.**

❖ **Pour le futur marché** : un devis pour l'installation électrique est proposé par l'entreprise « Autour de la Lumière » pour un montant de 2 824.75 € TTC.

❖ **Compte-rendu de la Commission « Fêtes et cérémonie » :**

- Une délibération sera à prendre
- Un point d'eau et un accès à l'électricité seront nécessaires.
- Une fiche de renseignements sera à transmettre à tous les intéressés potentiels.
- Une esquisse de règlement est en cours

❖ Madame le Maire fait part au Conseil des informations délivrées lors du **Conseil d'Ecole** :

- Un nouveau protocole est proposé
- Un projet de classe de découverte pourrait être mis place
 - ✓ Les effectifs de la rentrée scolaire 2021 seront de **84 élèves sur le RPI:**
 - ✓ **28** élèves à l'école maternelle (9 Petite Section / 9 Moyenne Section / 10 Grande Section).
 - ✓ **56** élèves à l'école d'Eyrans (7 en CP / 12 en CE1 – 17 CE2 / 11 CM1 – 9 CM2).
 - ✓ Les écoles totalisent chacune 3 instituteurs à Eyrans et 1 à Mazion.

❖ Madame le Maire présente le **compte-rendu du planning** établissant les divers travaux réalisés par les employés techniques.

❖ **Personnes âgées** : Dans l'incertitude concernant le repas des anciens en 2021, Madame le Maire propose d'offrir un cadeau à chacun. (panier garni, ...)

❖ **Idées d'embellissement des villages** : Monsieur GRENIER propose de faire participer les gens du village par la transmission d'un courrier. Madame le Maire invite Monsieur GRENIER et tous les volontaires à participer à l'établissement de ce projet de courrier. Madame le Maire propose la mise en place d'un panneau d'affichage dans les lieux-dits excentrés. Cet investissement est à prévoir au prochain budget.

- ❖ **Illuminations de Noël** : Monsieur FAUGÈRE demande ce qui est prévu. Pour les villages, la pose de prises est envisagée dans le cadre du prochain budget. Actuellement, il n'a pas été possible de poser de nouvelles prises. Cette année, c'est le S.D.E.E.G. qui doit assurer la pose des illuminations. La commande est passée.
- ❖ **Cérémonie des Vœux du Maire en 2021** : Si elle ne peut être organisée, Madame KLEBANOWSKI suggère de prévoir de transmettre des cartes de vœux à chaque foyer.
- ❖ **L'ancienne maison de Retraite** serait, semble-t-il, mise en vente. L'idée de la création d'un musée viticole n'est pas abandonnée. Il serait judicieux de pouvoir contacter le propriétaire, Monsieur RUFFINEL, parti en Guyane, pour connaître les modalités de la vente. Sa fille serait encore en France.
- ❖ **Le fournisseur Orange** a contacté la Mairie pour l'installation d'une seconde antenne relais. La première étant exploitée par SFR et Bouygues.
- ❖ Monsieur HYDIÉ termine la **clôture à l'aire de jeux**. Le portail sera posé la semaine 47.
- ❖ L'entreprise de couverture « CHOURY » est intervenue sur la toiture du **presbytère** pour solutionner un **problème d'étanchéité**.
- ❖ Madame LEBLANC pose la question du **Noël des enfants** et de l'ouverture de la Salle des Fêtes. La fermeture de la Salle est maintenue au moins jusqu'à la fin de l'année. Donc, le Noël des enfants est annulé.
- ❖ **Toponymes** : Madame KLEBANOWSKI s'interroge sur l'évolution du dossier. Un rendez-vous est prévu le 8 décembre 2020 à 16h.
- ❖ **Problème d'invasion de rats** : Madame le Maire rappelle les mesures prises lors de ce même problème au Lotissement Bergeron. Toutefois du raticide est à disposition à la mairie, mais à utiliser avec prudence.
Petit rappel des règles : la dératisation incombe aux propriétaires des lieux infestés. Il est conseillé de se reporter au site des services de dératisation et de désinsectisation de la ville de Bordeaux.
Madame FAUCONNIER propose des solutions plus naturelles à base de plâtre et farine ou bicarbonate et farine ou encore Coca ou poivre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15
Prochain conseil municipal : 07décembre 2020 à 20h30*